



**CONTRAT PAIN – BOUG'AMAP – 2021/2022**  
**du mardi 3 mai au mardi 25 Octobre 2022 inclus**  
**(21 distributions)**



**NB : Pas de livraisons les jours fériés et certaines périodes de vacances**  
**suyvantes : du 26/07/2022 au Mardi 23/08/22 inclus (Semaine 30 à 34)**

**1) Ferme des 9 journaux, Chemin des 9 journaux 44340 Bouguenais de 18h00 à 19h30 ou 2) Dépôt pain, rue des écoles à Bouguenais les Couëts de 18h15 à 19h15**

Engagement du producteur : il fournit du pain bio Labélisées « AB » Le producteur s'engage à être présent de temps en temps aux distributions.

Engagement du consommateur : Le consomm'acteur s'engage à prendre possession de ses livraisons aux dates prévues par le présent contrat, par lui-même ou par l'intermédiaire d'une autre personne et émarger à sa place. Si la récupération n'a pas lieu, aucun remboursement n'aura lieu. Il accepte d'effectuer, durant la période du contrat, au moins une permanence sur le lieu de distribution. Le contrat pain sur cagette reste variable, vous pouvez changer ou annuler des distributions, mais rien d'obligatoire, vous devez solder votre compte cagette pour la fin du contrat.

Il reconnaît que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production/distribution.

Entre-aide Le producteur est susceptible de demander de l'aide (pour le stockage du bois pour le four, récolte...).

Visite : Le producteur s'engage à proposer des visites ou des temps de participation et découverte de la production de pains, visite de la ferme, chantiers participatifs, portes ouvertes...

Modalités de paiement : Les chèques sont remplis à la signature du contrat et sont libellés à l'ordre de « Renaud BERTRAND ». Ils seront débités de mai à Novembre 2022 . Possibilité de paiement en monnaie locale : **MONEKO**

Démission, fin de contrat : La démission d'un adhérent est possible en cours de saison, mais elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire trouvé par le démissionnaire. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant sans que le montant du contrat ne soit diminué. Sinon, le contrat court jusqu'à son terme sauf en cas de déménagement (nous contacter)

**Modalités du contrat** : La Commande doit obligatoirement passer par la plateforme cagette <http://app.cagette.net/group/12408> - **9 JOURNAUX /** <http://app.cagette.net/group/13785> **LES COUETS** à chaque livraison. Pour cela, au moment de la signature du contrat, l'amapien choisit ses commandes pour toutes les distributions et reporte le montant total sur ce contrat. Ce contrat est variable : l'amapien peut donc chaque semaine varier type et quantité de pain. Fermeture des commandes le mercredi soir à 18h.

**Les soldes débiteurs doivent être régularisés en fin de contrat, au plus tard au moment du renouvellement du contrat. Pas de remboursement en cas de solde créditeur.**

|            | Semi Complet (T80/T65) | Multigraines (5 graines) | - | - | * Surprise du boulanger | Complet (T70, T110 et T150) | Méteil (50 % seigle 50 % blé T70) | 100 % Sarrasin | 100 % Petit Épeautre |
|------------|------------------------|--------------------------|---|---|-------------------------|-----------------------------|-----------------------------------|----------------|----------------------|
| Prix 500gr | 2,90 €                 | 3,60€                    | - | - | 3,60€                   | 3,00€                       | 3,00€                             | 4,50 €         | 5,50 €               |
| Prix 1Kg   | 5,50€                  | 7,20€                    | - | - | 7,20€                   | 6,00€                       | 6,00€                             | -              | -                    |

\* Les pains « **Surprise du boulanger** » : changent toutes les semaines, avec une semaine un pain semi complet (paysan) et la semaine suivante un pain qui varie: tournesol, sésame, Multigraines, complet, méteil, graines de courges...

**Total : 21 livraisons ou .....x ..... € = .....€**

2 chèques de .....€ et de .....€ encaissés en Avril et Juillet 2022.

3 chèques de .....€, .....€ et de .....€ encaissés en Avril, Juillet et Septembre 2022

**NB** : Merci de faire plusieurs chèques pour étaler la trésorerie, et bien **indiquer les mois de dépôt au dos des chèques**. Chaque membre de l'AMAP remplit et signe le contrat et le remet à l'AMAP. **Merci de garder une copie de votre contrat (photo ou scan).**

**Nom des Coordinateurs Pain** : **9 journaux** : Morgan MENUET 06 33 14 27 18 [menuet.morgan@gmail.com](mailto:menuet.morgan@gmail.com) / **Les Couëts** : Anne-Sophie BERTIN 06 21 49 51 60 [as\\_bertin@yahoo.fr](mailto:as_bertin@yahoo.fr)

**Le producteur** : Renaud BERTRAND  
 Tél : 06 32 15 09 08  
[fournildamouretdepain@gmail.com](mailto:fournildamouretdepain@gmail.com)  
 La Ferme des Champs Libres  
 23, rue de la Fontaine Bonnet  
 44320 Chaumes en Retz  
 Date et signature : 18/04/2021

**Entourez Lieu Livraison** : **9 JOURNAUX ou COUETS**  
**Le consomm'acteur** :  
 Prénom, NOM:  
 Adresse :  
 Tel :  
 Courriel :  
 Date et Signature :